



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### dégénérescence maculaire

Question écrite n° 16690

#### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la rétinite pigmentaire. Cette maladie touche désormais trois millions de français qui deviennent lourdement handicapés par de grandes déficiences visuelles. Le coût social de cette maladie est très lourd, puisque les malades ne sont pas sensibilisés aux conséquences de leur pathologie. Aussi, il lui demande si elle envisage de mettre en place un plan de dépistage de la rétinite pigmentaire

#### Texte de la réponse

La rétinite pigmentaire, en tant que maladie rare, est concernée par le plan national stratégique « maladies rares 2005-2008 », inscrit dans la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan, trois centres de référence ont été spécifiquement dédiés à la prise en charge de cette pathologie, notamment, en ce qui concerne l'élaboration de stratégies efficaces de dépistage et de diagnostic et l'établissement de lien avec les maisons départementales des personnes handicapées, chargées d'assurer la compensation du handicap.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16690

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2008, page 1127

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4725